

Compte rendu du Copil du 2 octobre 2008
SIC « Massif forestier de Compiègne, Laigue » et
ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps »

Liste des participants :

A.D.A.S.E.A.: Madame Savreux
Office National des Forêts – opérateur local : Madame Deck, Monsieur Jaminon
Agglomération de la Région de Compiègne : Madame Kuzniak et Monsieur Delplanque
Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Picardie : Monsieur Pillon
Comité Départemental de Tourisme Equestre : Monsieur Roudier
Communauté de communes de la Basse Automne : Monsieur Desmoulin
Conseil Général : Madame Perrin
ONEMA : Monsieur Lucchetta
D.D.A.F.: Monsieur Verzelen , Madame Badsj
D.D.E./A.A.T. de Compiègne : Messieurs Depaoli et Leguiliez
DIREN : Mademoiselle Milano
Fédération départementale des Chasseurs de l'Oise : Monsieur Mery
Monsieur Caron, mairie de BETHISY SAINT MARTIN
Monsieur May, mairie de BETHISY SAINT PIERRE
Monsieur Lamont, mairie de CHOISY AU BAC
Monsieur Pauquet, maire de CROUTOY
Monsieur Reusse, mairie de CUISE LA MOTTE
Madame Defrance, mairie de NAMPCEL
Monsieur Zieba, mairie de PONTOISE LES NOYON
Monsieur Desmout, mairie de RETHONDES
Monsieur Beaumont, mairie de RIVECOURT
Madame Lajous, mairie de SAINT CREPIN AUX BOIS
Monsieur Pollet, mairie de TROSLY BREUIL
Office National des Forêts : Monsieur Gougis, directeur de l'Agence régionale de Picardie, Monsieur Leblanc, Responsable de l'unité territoriale forêt de Compiègne
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : Monsieur Ganeau
PICARDIE NATURE - Section Oise : Monsieur Legris
SOUS-PREFECTURE de Compiègne : Madame Durand
Syndicat d'animation du sud-est Noyonnais : Monsieur Zieba
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Saintines et Saint Sauveur : Monsieur Desmoulin
Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Automne : Monsieur Barberet
ROSO : Monsieur BOCQUILLON
OISE NATURE : Monsieur Caron

Excusés :

M Baudouin (chambre d'agriculture), Mme Pillon (syndicat forestier Oise), M Aubert (sous préfet de Senlis), M Blanquet (comité départemental olympique et sportif)

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation du diagnostic écologique de la Zone de Protection Spéciale (population d'oiseaux et de leurs habitats)
- Présentation du diagnostic écologique pour le Site d'Importance Communautaire (habitats naturels et habitats d'espèces)
- Proposition d'un calendrier d'informations concernant les agriculteurs, les propriétaires et les associations afin de présenter la démarche et de contribuer à l'élaboration du diagnostic socio-économique
- Proposition d'un calendrier pour la mise en place de groupes de travail thématiques
- Communication auprès des élus et du grand public
- Questions diverses.

❖ Introduction par Mr VERZELEN :

M VERZELEN, Directeur départemental de l'Agriculture et de de la forêt de l'Oise, représentant le Sous-Préfet de la l'arrondissement de Compiègne, rappelle aux membres du comité de pilotage que l'Etat assure la présidence du comité de pilotage et le portage de l'élaboration du document d'objectifs de ces deux sites Natura 2000. L'Office National des Forêts a été nommé opérateur local et est chargé d'élaborer un document d'objectifs unique pour la Zone de Protection Spéciale (en application de la Directive Oiseaux) et pour le Site d'Importance Communautaire (en application de la Directive habitats, qui constituera à terme une Zone de Conservation Spéciale).

❖ Présentation des diagnostics écologiques (cf diaporama joint) :

Une présentation des diagnostics écologiques réalisés par l'Office National des Forêts est présentée. Ces diagnostics ont bénéficié du concours de plusieurs experts : Picardie Nature pour l'avifaune, le Museum National d'Histoire Naturelle pour la Dicrane Verte (bryophyte inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitats), le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie pour les chiroptères, L'Université de Purpan pour les coléoptères saproxylophages, le Conservatoire Botanique National de Bailleul pour les habitats de milieux ouverts.

Suite à la présentation des diagnostics, les propositions suivantes sont formulées par le comité :

- préciser l'importance relative des populations d'oiseaux ;
- signaler que la régression de l'élevage autour du site doit aussi contribuer à une diminution de la ressource alimentaire sur les territoires de chasse du Grand Murin ;
- mentionner la présence de l'Ailanthé (espèce invasive) aux Beaux-Monts ;
- préciser le diagnostic sur les chiroptères en fonction des derniers inventaires pour bien identifier les enjeux par rapport à ce groupe faunistique.

M Caron demande si le projet de classement des Beaux Monts en réserve biologique a avancé. M Gougis informe qu'il n'y a pas de démarche engagée dans ce sens pour le moment et qu'il souhaite attendre les conclusions du document d'objectifs. Les réflexions qui seront menées au cours des réunions de travail à venir permettront de préciser les objectifs de conservation sur ce secteur et de déterminer les moyens et les actions nécessaires pour y parvenir.

La question du statut sur le massif du Chat sauvage est posée. Cette espèce est effectivement présente sur le massif. Elle est en annexe IV de la directive, ce qui implique que chaque Etat membre de la communauté européenne doit s'engager à la protéger. Le chat sauvage est protégé en France (arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités d'application de leur protection). M. Mery précise que sa population n'est pas importante et que les hybridations avec le chat domestique menacent cette espèce, surtout dans la partie est du massif. Le CPIE réalise un suivi de cette espèce.

M Caron demande si le Râle des genêts et le Hibou des marais ont fait l'objet de prospection ciblée, notamment dans le secteur de Bailly et dans le Noyonnais. M Legris précise que le Râle des genêts est effectivement présent dans le Noyonnais, au niveau de la vallée de l'Oise. La ZPS Massif forestier Picard : forêt de Compiègne et de Laigue se limite dans cette partie nord aux espaces forestiers. En revanche, elle est contiguë avec la ZPS Vallée de l'Oise qui prend en compte ces populations de Râle des genêts. Il en est de même au niveau de Bailly. Les espaces ouverts présents entre Ourscamps et Laigue ne semblent par ailleurs pas être suffisamment favorables pour héberger cette espèce. Concernant le Hibou des marais, Picardie Nature recherchera dans sa base de données s'il y a déjà des observations sur la ZPS. Dans la région, le Hibou des marais est plutôt un migrateur hivernant potentiel. Il lui faut de grandes zones de marais pour nicher, ce qui n'est pas le cas sur la ZPS en question.

Le diagnostic écologique n'appelle pas d'autres remarques. Celui-ci sera actualisé en tenant compte des derniers inventaires et des observations formulées par le comité de pilotage. Sa validation sera proposée au comité lors de la prochaine réunion.

❖ **Proposition d'un calendrier de travail :**

M Jaminon présente ensuite le calendrier de travail et propose de constituer plusieurs groupes de travail. Les personnes souhaitant y participer retourneront par mail (catherine.deck@onf.fr) ou par courrier (ONF, 34 rte de Compiègne 02600 Villers Cotterêts) la fiche ci-jointe.

Calendrier de travail

- * Réalisation du diagnostic socio-économique : Octobre - Novembre 2008
- * Réunions d'informations : Novembre 2008
- * Réunions de travail technique (par thème): Novembre - Décembre 2008
- * Remise au comité de pilotage des diagnostics socio économique et écologique complétés des annexes cartographiques au 1/25000, d'une hiérarchisation des enjeux et d'une définition des objectifs de conservation - Phase de validation par le comité de pilotage (Février 2009)
- * Elaboration des cahiers des contrats Natura 2000 et de la charte Natura 2000 (Mars-Avril 2009)
- * Validation du DOCOB mai - juin 2009

Thématiques des groupes de travail:

- * Conservation des espèces d'oiseaux liés aux milieux agricoles (Pie grièche écorcheur en particulier)
- * Conservation des espèces d'oiseaux liés aux milieux forestiers
- * Conservation des habitats intraforestiers (pelouses et lisières) - Allée des Beaux Monts, Coteau de Bellefontaine, Bois de l'Île, laies et layons
- * Les milieux humides : mares, boisements rivulaires le long des cours d'eau
- * Les habitats forestiers
- * Les chiroptères (enjeux à l'échelle du SIC, protection des sites d'hibernation et des sites de reproduction)
- * Les vieux peuplements (Dicrane verte, coléoptères, chiroptères et intégration réflexion groupe de travail oiseaux) :
 - à l'échelle du site des Beaux Monts (enjeux multiples et complexes - quels objectifs - quelles modalités de gestion)
 - à l'échelle du SIC

❖ **Communication auprès des élus et du grand public :**


Concernant la communication, il est proposé :

- de présenter la démarche et les enjeux dans les bulletins municipaux → pour cela, l'ONF enverra une trame d'une page environ aux communes concernées pour le 15 novembre 2008.
- d'étudier la possibilité d'informer le public et les acteurs à l'aide d'un site Web (voir avec la Diren)
- d'éditer un dépliant de quelques pages quand le Docob sera terminé, afin de présenter les enjeux et les actions envisagées → ce dépliant pourra servir de support pour proposer ensuite des contrats aux différents acteurs.

Autres questions diverses :

M Bocquillon évoque le projet de construction d'une centrale électrique alimentée au gaz sur le secteur de Verberie et les dangers qu'il représente pour l'environnement et en particulier pour la pérennité du corridor écologique existant. La DIREN précise que l'impact du projet sur l'environnement et notamment le site Natura 2000 « Coteaux de la vallée de l'Automne » fait l'objet d'une étude sur laquelle la DIREN se prononcera. Pour l'instant, les services de l'Etat n'ont pas rendu d'avis sur ce dossier.

P/O Le Président du comité de pilotage



Sylvie PIERRARD